EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 82

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2018-2020 VILLE - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE (CEN AUVERGNE)

Ne prend pas part au vote de la délibération : Nicolas BONNET en tant que membre de l'Assemblée Générale du CEN Auvergne

Par délibération du 30 mars 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) pour une durée de 3 ans soit 2018-2020.

L'objet de cette convention est de mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, le programme d'actions décliné en 3 orientations:

1 - Préservation et valorisation du patrimoine naturel situé sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand :

- soutien à des actions de prospective et soutien aux actions de gestion (études, travaux, suivi, valorisation...).

2 - Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand :

- veille et conseil en faveur des politiques de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et promotion de l'image de la Ville : le CEN Auvergne pourra être source de proposition dans le cadre des actions menées par la Ville, comme par exemple la semaine du développement durable. Il pourra également travailler avec les associations locales pour des opérations de sensibilisation.

3 - Accompagnement sur le corridor Est de l'agglomération « les Vaugondières - Puy Long – Gandaillat - Crouël » dans le cadre d'Ecocité :

- étude et des travaux spécifiques sur le site Gandaillat mais aussi les Vaugondières ou Crouël appartenant au même corridor écologique répondant aux actions sélectionnées dans le cadre d'Ecocité.

Cet avenant a pour objet de préciser :

- le programme défini dans la convention pour l'année 2019 et de fixer le montant de la subvention annuelle allouée au CEN Auvergne par la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2019 de 11 000€.

- la mise à jour du planning prévisionnel de réalisation de l'orientation 3 de la convention suite aux nombreuses restructurations des services dues à la création de la Communauté urbaine. En effet, la finalisation des études ainsi que certains travaux doivent être reportés sur 2019, sans modification du montant global.

Compte-tenu de ces éléments, Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de verser la subvention annuelle au CEN Auvergne pour un montant de 11 000 €

- de valider le nouveau planning sur l'accompagnement du CEN Auvergne sur le corridor Est de l'agglomération « les Vaugondières – Puy Long – Gandaillat - Crouël » dans le cadre d'Ecocité

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 DEC 2018

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020

Entre la Commune de Clermont-Ferrand, représentée par son maire Monsieur Olivier BIANCHI, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2018.

Ci-après appelée la Ville de Clermont-Ferrand

ET

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, dont le siège est situé Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy à Riom (63), représenté par sa Présidente Madame Eliane AUBERGER, selon délibération du bureau en date du 25 novembre 2011.

Ci-après appelé le CEN Auvergne

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de préciser :

- la mise à jour du planning prévisionnel de réalisation de l'orientation 3 de la convention suite aux nombreuses restructurations des services dues à la création de la Communauté urbaine. En effet, la finalisation des études ainsi que certains travaux doivent être reportés.
- le programme défini dans la convention du 30 mars 2018 pour l'année 2019 et de fixer le montant de la subvention annuelle allouée au CEN Auvergne par la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2019.

Article 2 : Accompagnement du CEN sur le corridor Est de l'agglomération « les Vaugondières - Puy Long – Gandaillat- Crouël » dans le cadre d'Ecocité :

La Ville de Clermont-Ferrand et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ont signé deux conventions pluriannuelles d'objectifs (2015-2017 et 2018-2020) ayant pour objet de mettre en œuvre à l'initiative du CEN Auvergne et en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville par le biais d'un programme d'actions composé des orientations suivantes :

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

1-Préservation et valorisation du patrimoine naturel situé sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand : soutien à des actions de prospective et soutien aux actions de gestion (études, travaux, suivi, valorisation...).

2-Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand, veille et conseil en faveur des politiques de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et promotion de l'image de la Ville : le CEN Auvergne pourra être source de proposition dans le cadre des actions menées par la Ville, comme par exemple la semaine du développement durable. Il pourra également travailler avec les associations locales pour des opérations de sensibilisation.

Par avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectif 2015-2017 a été ajouté au programme d'action une troisième orientation :

3-Accompagnement sur le corridor Est de l'agglomération « les Vaugondières - Puy Long – Gandaillat - Crouël » dans le cadre d'Ecocité, étude et des travaux spécifiques sur le site Gandaillat mais aussi les Vaugondières ou Crouël appartenant au même corridor écologique répondant aux actions sélectionnées dans le cadre d'Ecocité.

Pour rappel, le Commissariat Général à l'Investissement a accordé à l'Ecocité Clermont métropole une participation du Programme d'Investissement d'Avenir "ville de demain", pour soutenir des opérations participant à l'émergence d'un modèle urbain plus attractif et durable.

Le projet de restauration d'un corridor écologique majeur entre les Vaugondières, Puy Long, Gandaillat et Crouël, à maîtrise d'ouvrage VALTOM (syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés) et Ville de Clermont-Ferrand, fait partie des actions sélectionnées. Ce projet comporte :

- une étude estimée à 24 000 € : Ecocité apporte une subvention de 50 %, plafonnée à 12 000 €. Le reste des coûts de l'étude est pris en charge par les fonds propres du VALTOM et de la Ville de Clermont-Ferrand à parts égales (6 000 € chacun) ;
- des travaux sur les sites appartenant à la Ville notamment le site de Gandaillat mais aussi les Vaugondières ou Crouël appartenant au même corridor écologique. Ces travaux sont estimés à 22 500 € sur les sites de la Ville de Clermont-Ferrand. Ecocité apporte une subvention de 35 %, plafonnée à 7 875 €. Le reste des coûts est pris en charge par les fonds propres de la Ville de Clermont-Ferrand à hauteur de 14 625 € maximum.

Le planning de réalisation prévoyait un achèvement en 2018 de cette orientation n°3 avec la répartition financière suivante.

	2016	2017	2018	Total
Études	1 000 €	11 000 €	0 €	**12 000 €**
Travaux	8 000 €	7 250 €	7 250 €	**22 500 €**
Total	**9 000 €**	**18 250 €**	**7 250 €**	

L'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectif 2015-2017 et la convention pluriannuelle d'objectif 2018-2020 reprenait ce planning prévisionnel.

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Article 3 : Nouveau planning prévisionnel et participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand sur l'accompagnement du CEN sur le corridor Est de l'agglomération « les Vaugondières- Puy Long – Gandaillat- Crouël » dans le cadre d'Ecocité :

La nouveau planning de réalisation est le suivant, sans modification des montants totaux prévus :

	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Étude	1 000 €	6 000 €	2 000 €	3 000 €	**12 000 €**
Travaux	8 000 €	4 000 €	9 500 €	1 000 €	**22 500 €**
Total	**9 000 €**	**10 000 €**	**11 500 €**	**4 000 €**	

Pour rappel, le CEN Auvergne n'est pas assujetti à la TVA.

Article 4 : Programme d'actions

Le programme prévisionnel d'actions et le budget prévisionnel qui suivent sont définis pour l'année 2019.

Orientation 1 : Préservation et valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de la Ville

Lieu	**Actions**
Source de la Poix	• suivi administratif et scientifique de terrain • entretien courant du site et gestion de ses abords • valorisation auprès du public
Site de Gandaillat	• développement des connaissances naturalistes • suivi de la fréquentation du site • travaux de restauration • animation du projet et lien avec les partenaires
Côtes de Clermont-Ferrand	• aide à la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible

Orientation 2 : Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand dans ses politiques publiques

Actions	**Détail des actions**
Mobilisation du CEN Auvergne en tant qu'expert dans le cadre des politiques de la ville	• accompagnement des services techniques sur la gestion différenciée • mise en œuvre et suivi des actions sur les parcs du Creux de l'Enfer et de Montjuzet : suivi orchidées et flore
Information et sensibilisation des habitants sur la biodiversité	• appui pour l'intégration du patrimoine naturel dans la promotion de la Ville • accompagnement technique de manifestations (semaine européenne du développement durable, journées du patrimoine...)

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Article 5 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand

Au titre de l'année 2019, la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer au Conservatoire d'espaces naturels Auvergne une subvention qui s'élève à 11 000 €.

Article 6 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de la signature par les deux parties.

Article 7 : Autres dispositions de la convention

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci, poursuivent leurs effets.

Fait à Clermont-Ferrand en 2 exemplaires ,

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour le CEN Auvergne
Le Maire	La Présidente
Olivier BIANCHI	Eliane AUBERGER